

Cahier des charges du recrutement du directeur de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence

élaboré sur la base de la charte de bonnes pratiques de l'ANdEA

Présentation de la structure

L'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence (ESAAix) est un établissement public d'enseignement supérieur artistique créé le 14 février 2011 entre la ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix et l'État.

La mission principale de l'école est de former des artistes et des créateurs de haut niveau qui évoluent professionnellement dans les métiers de la création.

Fondée il y a plus de deux siècles, elle est le pôle d'enseignement supérieur artistique d'une ville et de sa communauté d'agglomération au rayonnement culturel important.

Dans le prolongement de sa mission d'enseignement supérieur, elle développe au plus près de sa pédagogie une mission d'action culturelle et de sensibilisation des enjeux contemporains de l'art en partenariat avec différents acteurs artistiques, culturels, scientifiques et universitaires.

L'école supérieure d'art est placée sous le contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication. Elle prépare aux diplômes nationaux dans les deux cycles de l'option Art : le DNA, Diplôme National d'Art (BAC+3) et le DNSEP, Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (BAC+5), délivré au grade de master sur habilitation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Elle propose une mention A-RT (Art Temps Réel) au master pour un parcours orienté vers les ateliers techno-numériques et les enseignements théoriques qui s'y rapportent.

Si elle remplit sa mission d'enseignement généraliste commune aux établissements équivalents dans l'option art, l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence se distingue toutefois par son projet pédagogique fortement orienté vers la relation art, science et technologie, la création numérique et la transdisciplinarité. Elle développe une politique importante de partenariat et d'échange avec des institutions nationales et internationales.

La transversalité entre les enseignements fonde l'articulation critique entre pensée et création, accompagne la recherche.

Elle a développé depuis 12 ans un laboratoire en art audio intitulé Locus Sonus. Cette Unité de Recherche co-valide un 3e cycle doctoral (mention « Pratique et théorie de la création artistique et littéraire ») avec Aix-Marseille Université. Locus Sonus doit intégrer une Unité Mixte de Recherche en janvier 2018, co-fondée par AMU, le CNRS et l'EPCC ESAAix.

Elle est centre régional de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) pour les diplômes du cursus, DNA et DNSEP option Art.

Elle est un membre actif de L'école(s) du sud, réseau des écoles supérieures d'art de PACA et Monaco.

L'ESAAix se donne comme ambition, non seulement de réunir les conditions d'une offre pédagogique de haut niveau comprenant un volet recherche affirmé, mais d'être aussi un acteur culturel majeur favorisant

l'émergence d'une scène régionale en art contemporain de qualité, en relation avec les partenaires régionaux, nationaux et internationaux partageant des objectifs similaires.

Cette politique globale de l'établissement implique qu'il finisse d'acquérir l'autonomie juridique et pédagogique, caractéristique de l'enseignement supérieur et nécessaire pour être habilité à délivrer les diplômes nationaux d'enseignement supérieur en arts plastiques prévus dans le cadre du schéma européen de l'enseignement supérieur et notamment le DNSEP valant grade de master, tout en conservant une identité territoriale ouverte sur une dynamique de partage et de coopération signifiée par le statut de l'EPCC.

Le projet pédagogique de l'ESAAix s'appuie sur les préconisations du HCERES pour l'homologation du DNSEP au grade de master et du DNA au grade de licence. Le dossier de demande d'habilitation du DNA au grade de licence a été transmis aux autorités compétentes en décembre 2016, tandis que celui du renouvellement d'habilitation du DNSEP au grade de master sera transmis en mai 2017. Les résultats sont respectivement attendus pour septembre 2017 et janvier 2018.

L'ESAAix dispose d'un budget annuel pour l'année 2017 de 3 199 189 € en fonctionnement et de 150 000 € en investissement. La participation de l'État est de 175 000 €.

Les bâtiments de 4 400 m² (en surface utile hors circulation) accueillent chaque année environ 140 étudiants et 300 personnes inscrites aux cours de pratiques artistiques.

L'ESAAix emploie 19 professeurs d'enseignement permanents, 11 assistants d'enseignement artistique pour le cursus, 5 assistants d'enseignement pour les ateliers publics et compte 16 agents administratifs et techniques. Chaque année, une trentaine d'acteurs artistiques et culturels interviennent occasionnellement à l'occasion de workshops, journées d'étude, colloques et séminaires.

Dans ce contexte, l'ESAAix recrute son/sa directeur/trice de l'EPCC pour la rentrée 2017/2018.

Missions

1. Missions générales et stratégiques :

- Définition des orientations stratégiques de l'établissement, dont leurs conditions de réalisation et d'évaluation ;
- Mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le président et le conseil d'administration de l'établissement, en assurer le suivi et l'évaluation ;
- Conseil auprès des élus du conseil d'administration, des collectivités impliquées, de l'État et de toutes les instances décisionnelles de l'établissement ;
- Fonction d'ordonnateur et de référent légal de l'établissement ;
- Développement du rayonnement de l'établissement à l'échelle locale, nationale et internationale, sa promotion et sa communication ;
- Recherche et maintien d'une bonne articulation entre la dimension pédagogique, artistique et scientifique d'une part et la dimension structurelle, territoriale et d'organisation fonctionnelle d'autre part ;
- Participation active à *L'école(s) du sud*, réseau des écoles supérieures d'art de PACA et Monaco.

2. Missions pédagogiques, artistiques et scientifiques :

- Organisation des études et de la recherche ;
- Délivrance et signature des diplômes nationaux ;

- Animation de la réflexion et de l'innovation pédagogique ;
- Coordination des équipes pédagogiques et la collégialité des enseignants ;
- Développement des coopérations internationales ;
- Conseil et l'orientation des étudiants ;
- Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés ;
- Élaboration et mise en oeuvre d'actions culturelles, d'ateliers publics, de la formation continue et de la validation des acquis et de l'expérience.

3. Missions structurelles, territoriales et d'organisation fonctionnelle :

- Management opérationnel des services et des équipes, enseignantes et non enseignantes ;
- Gestion administrative et budgétaire (notamment en matière de recettes et de recherche de financements) ;
- Organisation des ressources humaines ;
- Gestion des bâtiments et du patrimoine (poursuite de la réflexion sur la réhabilitation de l'école), mais également l'intégration et la mise en synergie de l'établissement avec la vocation patrimoniale.

Profil

- Personnalité expérimentée issue de la création contemporaine et/ou de l'enseignement artistique supérieur
- Professionnel reconnu dans le monde des arts, de la culture et de la création
- Expérience de projets internationaux et parfaite maîtrise de la langue anglaise (la pratique d'une autre langue étrangère serait un plus apprécié)
- Connaissances pointues des champs élargis de l'art contemporain et de la relation art, science et technologie
- Connaissances avérées de l'enseignement supérieur et de la recherche en art
- Connaissances des règles et procédures de fonctionnement d'un établissement public : une expérience de la direction d'un établissement similaire serait appréciée
- Maîtrise des politiques publiques transversales, des réseaux institutionnels et des mécanismes de l'aide publique
- Capacités éprouvées à travailler en équipe et aptitude confirmée dans le management d'équipes d'horizons différents
- Expérience et maîtrise avérées des stratégies de partenariats publics et privés, de mécénat
- Expérience souhaitée dans la pratique de l'enseignement en école d'art

Conditions d'exercice

- Mandat de trois ans, renouvelable
- Temps complet
- Déplacements fréquents sur le territoire régional et à Paris

Procédure

Dans un premier temps, les candidats devront envoyer un CV, une lettre de motivation et une note d'intention de trois pages maximum à l'attention de madame la présidente de l'EPCC Félix Ciccolini, **avant le 10 mai 2017** à l'adresse suivante : **recrutement-direction@ecole-art-aix.fr**.

Les membres du conseil d'administration de l'EPCC procéderont à l'examen des candidatures et à l'établissement de la liste des candidats présélectionnés à l'unanimité, au plus tard le 30 mai 2017.

Dans un second temps, les candidats présélectionnés devront rédiger un projet d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques et scientifiques en réponse au présent cahier des charges (à télécharger sur **www.ecole-art-aix.fr**), avant le 15 juin 2017, au format pdf, à l'adresse : **recrutement-direction@ecole-art-aix.fr**.

La date prévisionnelle des entretiens est fixée au **19 juin 2017**. Les candidats présélectionnés devront présenter leur projet d'orientations devant un jury constitué des représentants désignés du conseil d'administration.

Le directeur est nommé par le président du conseil d'administration, sur proposition de ce conseil.

Prise de poste : septembre 2017

Renseignements : Dalia Messara, secrétaire générale - dalia.messara@ecole-art-aix.fr